

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le douze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune du CASTELLARD-MELAN était réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale en date du 2 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur Jacques JULIEN, Maire.

Présents : Chantal BARDIN, Cédric BREISSAND, Elisabeth DUCHATELET, Jacques JULIEN, Olivier RAMBAUX

Excusé : Maurice GODDEFROY

Secrétaire de séance : Chantal BARDIN

D 2019-24 Préparation au projet d'adressage

Le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de disposer d'un système d'adressage cohérent et à jour, il convient de nommer les voies et assigner des numéros et coordonnées GPS aux bâtiments que la voie dessert. Ces coordonnées sont particulièrement utiles lors de l'intervention des services de secours ainsi que pour l'efficacité de l'acheminement des courriers et des colis.

La mise en œuvre d'un accès internet performant à l'ensemble des logements, entreprises et administrations se heurtent régulièrement à l'absence d'adressage précis. Fin 2022 est la date annoncée du déploiement de la fibre sur le département des Alpes de Haute-Provence.

Pour répondre à ces nécessités, le plan d'adressage normalisé se doit d'être élaboré avant d'être soumis à délibération municipale.

Cette délibération qui fera l'objet d'une transmission obligatoire aux services de la DGFIP.

Dans une première phase, il convient de solliciter un devis auprès du service d'information géographique à mandater pour faire :

- réaliser les relevés cartographiques et GPS, des voies et de la numérotation proposée,
- intégrer au système d'information géographique la dénomination des voies à fournir par la commune,
- inventorier le nombre de plaques de voies ou de numéros à acquérir.

La phase de réalisation interviendra à partir de fin 2020 avec consultation des habitants et validation du Conseil Municipal.

Pour information :

- le coût de la phase d'étude par le service géomatique de l'agglomération était de 500 Euros hors taxes en 2018,
- le coût des fournitures et travaux, assimilable à du mobilier urbain, est subventionné à 50% par la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR de l'ETAT)

Après délibérations, le conseil municipal approuve le lancement de la première phase.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme


Le Maire
Jacques JULIEN